



## Concours des peintres Fêtes du Rhône 1<sup>er</sup> au 4 juillet 2022

Les Fêtes du Rhône auront lieu cette année du vendredi 1<sup>er</sup> au lundi 4 juillet 2022. Au programme des festivités : *fête foraine, retraite aux flambeaux, bodégas, corso nocturne, tournoi de joutes, marché des producteurs et artisans bourcains, balades en bateau.. et le traditionnel feu d'artifice !* Des temps forts appréciés des Bourcaines et Bourcains qu'il est important d'immortaliser.

La Ville de Bourg-lès-Valence propose à chaque artiste de créer sur place, en plein air, à l'emplacement de son choix, une peinture originale en rapport avec les Fêtes du Rhône. Un jury sera en charge d'évaluer les œuvres présentées selon différents critères techniques et artistiques objectifs. Les trois participants ayant obtenu les meilleures notes se verront remettre une récompense par Marlène Mourier, Maire, le lundi 4 juillet à 22h00, avant le tir du feu d'artifice.

### Bulletin d'inscription

A retourner avant le 28 juin 2022 à l'adresse mail [yasmine.sahl@bourg-les-valence.fr](mailto:yasmine.sahl@bourg-les-valence.fr) ou à l'accueil de la mairie de Bourg-lès-Valence, 36 rue des jardins.

Madame

Monsieur

Prénom :  Nom :

Nom d'artiste :

Adresse :

Ville :  Code postal :

Téléphone :

Mail :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Bourg-lès-Valence, située 36 rue des Jardins 26500 Bourg-lès-Valence, dans le cadre du concours des peintres organisés du 1 au 4 juillet 2022. La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le service Communication de la Ville de Bourg-lès-Valence et le Cabinet du Maire. Les données sont conservées pendant la durée du mandat municipal en cours. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Ville de Bourg-lès-Valence à l'adresse électronique suivante : [donnees@bourg-les-valence.fr](mailto:donnees@bourg-les-valence.fr). A défaut, vous pouvez également contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : [rgpd@numerial.fr](mailto:rgpd@numerial.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

# Déroulé et Règlement du concours

## ORGANISATEUR

Mairie de Bourg-lès-Valence  
36 rue des jardins  
26500 Bourg-lès-Valence  
Téléphone : 04 75 79 45 45

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

- toutes les techniques de peinture sont acceptées.
- avoir pris connaissance et accepté ce présent règlement.
- bulletin d'inscription dûment complété et signé avant le 28 juin.
- dépôt de l'œuvre en mairie le lundi 4 juillet avant 13h00.
- présence le lundi 4 juillet à 22h00 à l'île-parc Girodet pour la remise des prix. Les mineurs participants au concours doivent obligatoirement être accompagné d'une personne majeure.

## THÈME DU CONCOURS

« Les Fêtes du Rhône 2022 ».

Les œuvres devront être impérativement réalisées durant cette manifestation.

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour s'inscrire, les candidats doivent transmettre à l'organisateur avant le 28 juin 2022, le bulletin d'inscription complété et le retourner à l'accueil de la mairie ou par mail à l'adresse suivante [yasmine.sahl@bourg-les-valence.fr](mailto:yasmine.sahl@bourg-les-valence.fr).

L'organisateur donne carte blanche aux artistes sélectionnés. Le choix du format et du support est libre. A charge pour chacun d'entre eux de réaliser une œuvre exécutée spécialement sur le thème « Les Fêtes du Rhône ».

Les artistes devront accompagner leur travail par une notice succincte exposant leur parcours artistique et la relation entre l'œuvre et le thème.

## PRÉSENTATION DES ŒUVRES

L'œuvre doit être identifiable par étiquetage au dos portant mention du titre de l'œuvre, de la technique employée, de l'auteur ou de son pseudonyme et de ses coordonnées téléphoniques et électroniques.

Les artistes devront déposer leur création en mairie le lundi 4 juillet entre 8h30 et 13h00.  
Les œuvres seront à récupérer en mairie dès le lendemain à partir de 14h.

## JURY ET CRITÈRES DE JUGEMENT

Le jury composé d'élus et de membres extérieurs, délibérera en fonction des œuvres réceptionnées et s'attachera à retenir les 3 lauréats sur la base de critères suivants :

- maîtrise de la technique picturale
- approche artistique
- pertinence par rapport au thème

Le jury est souverain et sa décision est sans appel.

## ATTRIBUTION DES PRIX

La remise des prix aura lieu le lundi 4 juillet 2022 à partir de 22h00 à l'île-parc Girodet.

## ANNULATION

L'organisateur du concours se réserve le droit de modifier, écourter ou annuler le présent concours sans que sa responsabilité soit engagée de fait.

## RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

- La mairie de Bourg-lès-Valence décline toute responsabilité en cas de vol, perte, incendie, avaries, dégâts ou autres causes de détérioration des œuvres.
- Le participant garantit qu'il est l'auteur exclusif des tableaux adressés à l'organisateur dans le cadre du concours.
- Les œuvres présentées au concours pourront être exploitées sur les supports municipaux de communication papier et numérique et sur les supports de communication connexes (presse locale, presse spécialisée).

Je déclare sur l'honneur que les informations indiquées dans ce formulaire sont authentiques, complètes et exactes. Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Fait à ,  
le

**Signature à faire précéder de la mention manuscrite "lu et approuvé"**